



Saint-Basile-
le-Grand



CAMP DE JOUR

GUIDE AUX PARENTS

Édition 2024

Pour nous joindre

camp.jour@villesblg.ca
450 461-8000 poste 8605

COUP DE CHAPEAU AUX ANIMATEURS !

VALORISATION DE L'ANIMATION ESTIVALE

Semaine du 15 au 19 juillet 2024

ANIMER EN LOISIRS, UNE EXPÉRIENCE DE VIE !

Le travail d'animateur de camp de jour est plus qu'un simple emploi d'été ! Il s'agit d'une expérience unique qui marque et redéfinit la personnalité de chacun. En plus de devenir des modèles pour les enfants, ces jeunes travailleurs se bâtissent une expérience enrichissante qui leur permet de développer des aptitudes et des compétences qui leur seront utiles toute leur vie.

Leur travail est très important et vous permet de concilier travail et famille durant la période estivale ; mais également aux enfants de se retrouver et de tisser des liens sociaux essentiels à leur développement. Prendre en charge l'animation d'un groupe d'enfants, c'est faire preuve d'autonomie. C'est également d'accroître sa capacité d'adaptation et surtout, de développer son sens des responsabilités.

De beaux défis attendent nos animateurs cet été ! La Ville sollicite l'appui et la collaboration des parents afin de remercier les 39 animateurs et 13 accompagnateurs du camp de jour de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ! Durant la semaine du 15 au 19 juillet, vous pouvez, si le cœur vous en dit, leur faire parvenir un petit mot d'appréciation par courriel au camp.jour@villesblg.ca.

Joignez-vous à nous pour les remercier de contribuer si positivement au bien-être de la communauté grandbasiloise !



SOMMAIRE

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT	4
CAMP DE JOUR ESTIVAL	5
NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS	5
IMPORTANTES MENTIONS RELATIVES À LA FORMATION DES ANIMATEURS	5
ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC	6
RÈGLES DE VIE	6
PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION	7
GUIDE DES PROCÉDURES D'URGENCE	8
PROCÉDURES EN CAS DE BLESSURES	9
EN CAS DE MALADIE	9
FICHES MÉDICALES	10
ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS	10
AVIS IMPORTANT • LA MALADIE DE LYME	12
CARTES D'IDENTIFICATION	13
RECOMMANDATIONS DE PRÉPARATION DE L'ENFANT	14
ARRIVÉES ET DÉPARTS	14
SERVICE DE GARDE	15
SAC À DOS DU PARFAIT CAMPEUR	15
RETARDS	18
VÉLO	19
DÎNER ET COLLATIONS	19
HORAIRE DES REPAS CHAUDS	20
SPECTACLE DU VENDREDI	20
RELEVÉS 24	20
HORAIRE TYPE	21
THÉMATIQUE ESTIVALE	23
COORDONNÉES DES SORTIES	24
ANNEXES	25

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT



En 2011, des partenaires publics (CMR, CISSS, INLB) et municipaux (Belœil, McMasterville, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Basile-le-Grand) se sont entendus par protocole d'entente pour permettre l'intégration harmonieuse aux camps de jour estivaux d'enfants vivants avec une déficience motrice, auditive, visuelle, intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

« Parce que les enfants handicapés sont des personnes à part entière et non entièrement à part »

Ce protocole a été renouvelé en janvier 2015 et s'inscrit dans la perspective de mettre en place des conditions gagnantes permettant aux enfants de développer des relations interpersonnelles et leur autonomie ainsi que de s'épanouir dans un environnement où ils ne sont pas mis à l'écart. Initié et soutenu par un comité de travail issu de la Table de concertation des organismes de personnes handicapées du CSSS Richelieu-Yamaska, ce protocole établit une procédure qui permet de mieux suivre l'ensemble des étapes inhérentes au processus d'intégration des enfants en offrant des services de soutien aux parents ainsi qu'au personnel des camps de jour ; un suivi concerté est donc assuré auprès de tous les acteurs du milieu et « aimants naturels » qui gravitent autour de ces enfants, et ce, tout au long de l'année.

Pour que leur enfant puisse profiter du programme, dont le processus débute en janvier de chaque année, les parents sont invités à consulter les marches à suivre sur le site Web municipal ou à communiquer avec les responsables en composant le 450 461-8000, poste 8605.



ACCESSIBILITÉ DES ÉDIFICES

En période de camp de jour, les parents à mobilité réduite sont invités à communiquer avec le technicien en loisirs secteur jeunesse et vie communautaire au 450 461-8000, poste 8605, afin que son animateur puisse prévenir l'enfant que son parent est arrivé et que ce dernier l'attend dans son véhicule, devant l'édifice où se déroule le camp.

* Édifices ciblés : CCLBB et CCBG

CAMP DE JOUR ESTIVAL

Les camps de jour de la ville de Saint-Basile-le-Grand offrent une solution à la sédentarité estivale et permettent aux enfants âgés de 4 à 13 ans de vivre une expérience enrichissante et sécuritaire.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Permettre aux participants de vivre leur séjour dans une ambiance de vacances où le plaisir est à l'honneur ;
- Permettre aux participants d'évoluer dans une vie de groupe stimulante ;
- Permettre aux participants d'acquérir de nouvelles habiletés en privilégiant une approche ludique et coopérative ;
- Favoriser l'apprentissage des jeunes à travers la découverte de nouvelles expériences ;
- Permettre aux participants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.

IMPORTANTES MENTIONS RELATIVES À LA FORMATION DES ANIMATEURS

Tous nos animateurs détiennent une certification en premiers soins, leur RCR en milieu de camp et ils possèdent tous une formation maison couvrant les chapitres suivants : le travail de l'animateur (rôles et responsabilités), le travail d'équipe et la communication, le développement de l'enfant, les rassemblements, les techniques d'animation, la programmation et les types de jeux, la médiation et la gestion de conflits, la violence et les mauvais traitements, les mesures de sécurité et la responsabilité face à la loi.

Selon les exigences municipales, tous ont un dossier exempt d'infraction. À cet effet, un formulaire de *consentement à des vérifications d'empêchement, section vulnérable* a été rempli par l'ensemble du personnel affecté au programme de camp de jour pour vérification d'antécédent par la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent. Les animateurs ont également été formés au code d'éthique et de déontologie du personnel municipal, qui mentionne entre autres que dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne peuvent accepter les dons, les marques d'hospitalité ou tout autre avantage pouvant influencer l'indépendance de jugement ou risquant de compromettre l'intégrité.



En 2018, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a adhéré à l'Association des camps du Québec dans un objectif de reconnaissance et de certification des pratiques existantes en plus de viser un processus d'amélioration continue afin de toujours répondre aux critères du Cadre de référence des camps de jour municipaux.

Suivant l'évaluation faite en 2018, la Ville a reçu une certification de conformité au cadre de référence de l'Association des camps du Québec (ACQ).

L'ACQ est une véritable référence auprès de tous les milieux voués à l'encadrement et à l'animation des enfants en contexte de camp. La conformité validée par cette organisation témoigne du respect de la Ville de Saint-Basile-le-Grand de près de 60 balises portant sur différents enjeux tels que la sécurité, la qualité de l'expérience de camp et les saines habitudes de vie.

En 2024, le camp de jour de Saint-Basile-le-Grand sera évalué, dans le cadre d'une visite de conformité, afin d'apprécier et d'améliorer les pratiques existantes.

RÈGLES DE VIE


- Le participant doit être respectueux, poli et agréable avec les animateurs et les autres participants ;
- Il doit respecter les consignes données par les animateurs ;
- Sous aucun prétexte, il ne doit mettre en danger la sécurité et le bien-être des animateurs et des autres participants ;
- Sous aucun prétexte, il ne doit blesser ou tenter de blesser volontairement les animateurs et les autres participants ;
- Sous aucun prétexte, il ne doit briser volontairement ou dérober le matériel appartenant au camp, aux animateurs ou aux autres participants.

Si ces règles ne sont pas respectées, les procédures suivantes seront appliquées :

DEGRÉ DE GRAVITÉ : MINEUR (Mauvais langage, crise, chicane entre amis, etc.)	DEGRÉ DE GRAVITÉ : MAJEUR (Violence, intimidation, bris volontaire ou vol de matériel, action mettant en danger la sécurité, etc.)
GRADATION DES SANCTIONS	
<ol style="list-style-type: none">1. Avertissement verbal2. Retrait momentané des activités et avis au parent3. Rencontre avec le parent, l'animateur et la responsable des camps de jour4. Expulsion définitive du camp de jour *	<ol style="list-style-type: none">1. Retrait du groupe et rencontre avec l'animateur et la responsable des camps de jour – Discussion avec le parent, selon la gravité de l'action2. Expulsion définitive du camp de jour *

* Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand se réserve le droit de retirer un enfant du programme si son comportement met sa sécurité ou la sécurité des autres participants en danger. Toute omission de l'état mental de l'enfant par les parents pourra entraîner le renvoi de l'enfant advenant le cas où le personnel n'est pas en mesure d'assurer adéquatement la sécurité de ce dernier.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

TOLÉRANCE ZÉR 

Afin d'éviter qu'un participant au camp de jour, ou même qu'un animateur ne soit victime d'intimidation, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a mis sur pied un plan de lutte contre ces comportements. Le plan de lutte pour contrer l'intimidation se veut un document de formation ainsi qu'un outil disponible en tout temps pour l'équipe d'animateurs, afin de bien réagir en situation de conflit ou de violence. Ce document est bâti comme suit :

- Définition de l'intimidation
 - o Distinction entre l'intimidation et une situation de conflit autre ;
 - o Exemples de situations d'intimidation.
- Rôles et responsabilités de tous les acteurs
 - o Le parent ;
 - o L'animateur ;
 - o L'administration.
- Ressources disponibles

Il est à noter qu'en plus des notions de résolution de conflits intégrés à la formation des animateurs, ce plan leur est présenté et expliqué en profondeur. Il sera également mis à leur disposition en tout temps afin qu'ils puissent s'y référer au besoin. Vous pouvez prendre connaissance de ce plan de lutte contre l'intimidation en visitant le www.villesblg.ca/campsdejour.

GUIDE DES PROCÉDURES D'URGENCE

En 2015, l'administration du camp de jour de Saint-Basile-le-Grand a mis en place un guide des procédures d'urgence à appliquer dans différentes situations pouvant survenir en camp de jour.



- Le **CODE NOIR** est utilisé afin de prévenir ou de réagir à une situation impliquant une personne suspecte ou se présentant **sans autorisation** sur les sites d'activités.



- Le **CODE BLANC** est utilisé afin de prévenir ou de réagir à une situation impliquant une personne suspecte et présentant un **langage ou un comportement violent** sur les sites d'activités.



- Le **CODE VERT** est utilisé afin de prévenir ou de réagir à une situation impliquant un **participant manquant à l'appel** sur les sites d'activités ou lors d'une sortie.



- Le **CODE ROUGE** est utilisé afin de prévenir ou de réagir à une situation impliquant la découverte de fumée ou de flamme sur un site d'activités, ou l'activation de **l'alarme d'incendie** lors des activités.

Ces codes et procédures associées sont expliqués en détail à notre équipe d'animation lors de la formation des animateurs. Aussi, nous vous encourageons à sensibiliser vos enfants sur la possibilité que de telles situations surviennent et sur les façons de réagir s'ils devaient y faire face. Notez qu'il s'agit avant tout de **MESURES PRÉVENTIVES**.

Bien que ces codes doivent demeurer confidentiels, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de coordination si vous avez des questions sur les procédures.

PROCÉDURES EN CAS DE BLESSURES

Pour une blessure mineure

Le personnel administrera les premiers soins de base (les intervenants ont tous reçu une formation certifiée en premiers soins). Selon la gravité de la blessure, l'intervenant pourra faire un appel aux parents une fois les premiers soins effectués, ou les informer à la fin de la journée en personne si possible, ou par le biais d'une communication écrite.

Pour une blessure majeure

Les premiers soins seront administrés sur place. Par la suite, si l'état de l'enfant suggère une consultation en cabinet médical, le parent sera contacté et invité à se présenter rapidement au camp de jour pour prendre en charge son enfant. Toutefois, si la gravité de la blessure exige un transport par ambulance, un appel au 911 sera fait afin de requérir les services de soins spécialisés. Un membre du personnel municipal accompagnera l'enfant lors du transport en ambulance et restera sur place à l'hôpital pour y attendre le parent. **Il est important de mentionner que le parent sera contacté et invité à se rendre à l'hôpital APRÈS que l'enfant ait été pris en charge par le personnel d'urgence.** Nous pourrions, à ce moment, vous communiquer à quel endroit votre enfant est transporté.



Dans tous les cas, nous communiquerons avec vous le plus rapidement possible. Toutefois, s'il nous est impossible de vous joindre et que des soins immédiats sont rendus nécessaires par l'état de votre enfant, l'autorisation parentale que vous avez cochée dans le dossier familial en ligne nous permettra d'autoriser toute action médicale par le personnel soignant de l'hôpital.

En cas de maladie

Lorsque l'enfant est malade, le parent est tenu de le garder à la maison afin de protéger la santé des autres enfants qui l'entourent. Si vous gardez enfant à la maison, vous pouvez communiquer avec nous au 450 461-8000, poste 8605 avant le début des activités du matin pour nous en aviser. De plus, lorsqu'un responsable du camp communique avec vous afin de vous aviser que votre enfant est malade, il est primordial qu'un adulte se présente le plus rapidement possible pour ramener l'enfant à la maison ou chez le médecin, le cas échéant.



*****Il est de votre responsabilité de mettre à jour la fiche de votre enfant, et ce, tous les ans.**

Pour ce faire, vous devez accéder à votre dossier familial en ligne Sport-Plus via le site Web municipal et corriger les informations directement dans le profil membre de votre enfant. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même, nous vous demandons de communiquer avec nous rapidement. (Ex. : changement de numéros de téléphone, ajout d'une allergie ou d'un médicament à prendre, etc.)

Au courant de l'été, si la situation de votre enfant venait à changer, nous vous demandons de nous aviser par écrit de ces changements. Nous mettrons ensuite à jour la fiche de votre enfant. Des formulaires de communication sont disponibles aux entrées des sites d'activité.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS



Le projet de Loi 90, modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, L. Q. 2002, c. 33 est venu modifier le Code des professions afin de permettre à des non-professionnels d'exercer certaines activités habituellement réservées aux professionnels de la santé ; notamment l'administration de médicaments prescrits et prêts à être administrés, par voie orale, topique, transdermique, ophtalmique, otique, rectal ou par inhalation ainsi que de l'insuline par voie sous-cutanée dans les écoles et les milieux de vie substituts temporaires pour enfants.

La loi 90 contient deux articles auxquels est soumis le camp de jour :

« 39.7. Les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne qui sont requis sur une base durable et nécessaire au maintien de la santé ne constituent pas une activité professionnelle réservée à un membre d'un ordre, lorsqu'ils sont fournis par une personne agissant dans le cadre des activités d'une ressource intermédiaire ou de type familial visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou dans le cadre d'un programme de soutien à domicile fourni par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires. »

« 39.8. Malgré toute disposition inconciliable, une personne agissant dans le cadre des activités d'une ressource intermédiaire ou de type familial visé à l'article 39.7 ou dans le cadre d'un programme de soutien à domicile fourni par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires, dans une école ou dans un autre milieu de vie substitut temporaire pour les enfants peut administrer des médicaments prescrits et prêts à être administrés, par voie orale, topique, transdermique, ophtalmique, otique, rectale ou par inhalation ainsi que de l'insuline par voie sous-cutanée. »

Conséquemment, la Loi considère que les camps de jour bénéficient de l'élargissement prévu par le projet de loi 90.

Toutefois,

- Puisque la Loi vise les médicaments prescrits, aucun médicament non prescrit ne sera administré à moins de circonstances exceptionnelles ;
 - **Concernant les médicaments en vente libre (exemple : Tylenol, Advil, Benadryl), ils ne pourront être administrés au camp de jour à moins d'une autorisation spéciale. En cas de besoin, vous devez communiquer avec les responsables pour en faire la demande et discuter des modalités.**
- Il est important de vérifier si le médecin ou le pharmacien est en mesure d'établir une prescription favorisant une seule dose à donner à l'enfant au cours de la journée. La médication pourrait donc être donnée par le parent avant l'arrivée au camp le matin ;
- Bien que la Loi permette l'administration de médicament par voie orale, topique, transdermique, ophtalmique, optique, rectale ou par inhalation ainsi que de l'insuline par voie sous-cutanée, le personnel autorisé à administrer la médication :
 - Se limitera à l'administration par voie orale, topique ou par inhalation ;
 - Préconisera autant que possible l'auto-administration par l'enfant ;
 - Exigera, comme condition, que le médicament soit prêt à être administré (ex. : pilule dans un pilulier plutôt qu'un flacon).
- L'autorisation d'administrer des médicaments sera consentie aux chefs animateurs, au technicien en loisirs, à la cheffe de division vie communautaire et aux accompagnateurs exclusivement.
- **Un formulaire doit être rempli et signé par les parents avant le début des activités des camps pour tout médicament qui devra être pris sur les heures de camp de jour.** Ce formulaire (disponible aux 2 sites de service de garde et en annexe au présent document) comportera les mentions suivantes :
 - Le parent comprend et accepte que le médicament soit administré par un non-professionnel ayant reçu une formation ;
 - Le parent doit fournir une liste à jour des médicaments, de la posologie et de l'heure à laquelle la médication doit être administrée.
 - La Ville ne peut être tenue responsable de toute omission du parent de mettre à jour la liste de médicaments et la posologie ;

- **Aucun médicament ne pourra être gardé par l'enfant sur le site de camp de jour (ni dans le sac ni dans la boîte à lunch). Tout médicament sera conservé par l'équipe de coordination, dans un endroit sécuritaire et sous clé.** Cette mesure se veut préventive considérant que les sacs sont laissés sans surveillance dans les locaux des enfants. Il n'y aura aucune exception à cette règle, IL EN VA DE LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT.

Les médicaments et les **auto-injecteurs** doivent être identifiés au nom de l'enfant. Un enfant souffrant d'allergies sévères et nécessitant le port d'un auto-injecteur **doit l'avoir en tout temps sur lui, dans un sac prévu à cet effet qui se porte à la taille**. Aucun auto-injecteur ne pourra être conservé dans le sac ou la boîte à lunch. L'enfant ne pourra intégrer le groupe ni participer aux activités advenant l'oubli de l'auto-injecteur.

AUCUNE EXCEPTION NE SERA AUTORISÉE.

AVIS IMPORTANT • LA MALADIE DE LYME



La maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée. C'est une maladie qui doit être prise au sérieux puisqu'elle peut entraîner de graves conséquences si elle n'est pas traitée à temps. Heureusement, il est facile de se protéger contre les piqûres de tiques.

Une piqûre de tique peut survenir n'importe où en Montérégie, principalement dans les :

- Boisés, forêts, sous-bois, arbustes et broussailles ;
- Herbes hautes et terrains non entretenus ;
- Jardins à proximité de boisés, d'arbustes, de broussailles ou de hautes herbes.

L'adoption de mesures préventives simples et accessibles permet de limiter considérablement le risque d'être piqué ou de développer la maladie.

Avant et pendant l'activité

Il est recommandé de :

- Porter des vêtements pâles qui couvrent la peau ;
- Appliquer du chasse-moustiques contenant du DEET (de 20 à 30 %) ou de l'icaridine (20 %) en respectant les consignes du fabricant. Les chasse-moustiques contenant d'autres ingrédients sont peu efficaces pour éloigner les tiques ;
- Rester dans les sentiers aménagés ;
- Éviter les contacts avec la végétation.

Après l'activité ou en fin de journée

Comme le risque de développer la maladie de Lyme augmente lorsqu'une tique reste accrochée plus de 24 heures, il est souhaitable de la retirer rapidement advenant une piqûre.

Attention : la piqûre de tique n'est pas douloureuse. Peut-être avez-vous été piqué à votre insu ?

- Examiner minutieusement tout son corps.
- Examiner le corps des enfants.
- Examiner les animaux de compagnie.
- Retirer les tiques visibles le plus rapidement possible.
- Prendre une douche (pas de bain).
- Changer de vêtements.
- Laver les vêtements ou les placer dans la sècheuse ou au soleil.
- Si vous trouvez une tique accrochée, consultez un médecin.
- Même si vous n'avez pas trouvé de tique, surveillez l'apparition d'une rougeur sur la peau, de fièvre ou d'autres symptômes inhabituels dans le mois qui suit l'activité à risque.

CARTES D'IDENTITÉ

Depuis l'été 2015, le départ des enfants est contrôlé par un système de carte d'identité. Nous avons implanté ce système non seulement pour faciliter la gestion des départs, mais surtout afin d'accroître sa sécurité. Nous vous remercions donc de respecter ce système.

Lors de la soirée de cueillette (CCBG — 12 juin 2024) ou lors de la première journée de fréquentation de votre enfant, nous vous remettons trois cartes sur lesquelles sont indiqués le nom de votre enfant, sa date de naissance et votre adresse. Nous exigeons que vous présentiez l'une de ces cartes lorsque vous viendrez chercher votre enfant durant les camps de jour, et ce, en tout temps.

Nous vous remettons trois exemplaires en prévision des situations où une personne de votre entourage aura la responsabilité de venir chercher votre enfant à votre place. Cependant, il est de votre responsabilité de remettre la carte à la personne en question et de la récupérer, si nécessaire.

Notez toutefois qu'advenant une situation ponctuelle où une tierce personne doit se présenter à la dernière minute, et que vous n'avez pas la possibilité d'effectuer le transfert de carte, nous vous demanderons de nous téléphoner pour nous donner le nom de la personne responsable de récupérer votre enfant. Nous exigeons alors une pièce d'identité avec photo avant de laisser l'enfant quitter le camp.

POUR RÉCUPÉRER VOTRE ENFANT, CETTE CARTE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE OBLIGATOIREMENT AU PERSONNEL D'ACCUEIL À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE



Les animateurs ont pour consigne d'exiger la présentation de cette carte avant d'autoriser le départ de l'enfant. Si vous ne l'avez pas sur vous, vous serez invité à retourner la chercher.

Afin de nous adapter et de répondre à de nombreuses demandes, nous acceptons maintenant les cartes prises en photo dans les téléphones portables. Toutefois, assurez-vous d'avoir une photo **DU RECTO ET DU VERSO** de la carte afin que nous puissions nous assurer de sa validité.

IMPORTANT : Prenez note que nous ne sommes pas responsables des cartes perdues. Toutefois, il est de votre responsabilité, dès que vous vous apercevez qu'une carte est manquante, d'en aviser l'équipe de coordination du camp de jour immédiatement. De notre côté, une procédure de remplacement des trois cartes sera alors mise en place afin d'éviter toute situation problématique, telle que l'utilisation de cette carte perdue par une tierce personne pour récupérer un enfant sans autorisation.

Cette consigne n'est pas applicable pour les enfants autorisés à quitter les lieux seuls en fin de journée.

RECOMMANDATIONS DE PRÉPARATION DE L'ENFANT

Pour vous assurer que votre enfant passe un séjour extraordinaire parmi nous, nous vous suggérons de :

- Prendre connaissance de l'ensemble du « Guide aux parents »
- Ne pas hésiter à communiquer avec nous pour toute question ;
- Discuter des attentes de votre enfant face aux activités ;
- Opter pour une approche positive et constructive ;
- Dédramatiser la situation si l'enfant est inquiet ;
- S'assurer que l'enfant aura une bonne nuit de sommeil et qu'il prendra un petit déjeuner sain et nutritif afin de bien commencer la journée.



ARRIVÉES ET DÉPARTS

L'enfant doit être arrivé au camp à 9 h pour le début des activités. Nous tenons à vous aviser que les animateurs sont responsables des jeunes à partir de 9 h seulement (une fois que la présence a été donnée), et ce, même si les enfants arrivent sur les lieux des camps de jour à l'avance. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant s'est bien rendu sur les sites d'activité.

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de nous aviser par téléphone au 450 461-8000 poste 8605. Vous pouvez laisser les informations suivantes sur la boîte vocale :

- Nom de l'enfant
- Âge et groupe de votre enfant
- Raison de l'absence

Si vous prévoyez arriver en retard le matin ou devoir venir chercher votre enfant plus tôt dans la journée, nous vous demandons de nous en avertir par l'entremise d'un appel téléphonique ou d'un courriel. Toutefois, veuillez prendre note que ces mesures exceptionnelles doivent demeurer occasionnelles et concorder avec les exigences de la programmation de la journée.

Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne pourra quitter le camp pendant les heures régulières ou pendant le service de garde s'il n'est pas accompagné d'un parent ou s'il ne possède pas d'autorisation écrite pour quitter les lieux seul.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde aura lieu sur le même site que le camp choisi :

- Au **Centre civique Bernard-Gagnon** — 6, rue Bella-Vista pour les camps « *Les p'tites pousses* », « *Les grands créatifs* », « *Les p'tits bricos* », « *Au boulot* », « *Touche-à-tout* », « *Les p'tits explorateurs* », « *Croque-nature* », « *Univers fantastiques* », « *Club aventures* », « *Sciences et découvertes* », « *Pros de la planche* », « *Multi-sports* » et « *Hockey sur glace* ».
- Au **Centre communautaire Lise-B. Boisvert** — 103, avenue de Montpellier pour les camps « *Les grands athlètes* », « *Les p'tits sportifs* », « *Danse et expression 5-7 ans* », « *Danse et expression 8-13 ans* » et « *Full ados* ».

Veuillez prendre note que le **service de garde débute à 6 h 45**. Il est très important de ne pas reconduire votre enfant plus tôt, puisqu'aucun animateur ne sera présent pour le recevoir.

Les activités du service de garde seront semi-dirigées. Près de l'accueil, les enfants pourront notamment prendre part à des activités créatives, des jeux de tables et des activités actives intérieures. Le soir, présentez-vous à l'animateur responsable de l'accueil afin que l'on prenne note du départ de l'enfant et que l'on s'assure qu'il quitte les lieux avec un adulte responsable, ce dernier ayant présenté la carte d'identité de l'enfant. Aucun enfant n'aura l'autorisation de quitter le site avec une tierce personne à moins d'un avis contraire au dossier.

SAC À DOS DU PARFAIT CAMPEUR

- De la crème solaire
- Des vêtements de rechange
- Un maillot de bain et une serviette
- Des souliers de course (il est interdit de porter tout type de sandale ne couvrant pas les orteils [ex. : gougounes, « flip-flop », Crocs])



- Gourde pouvant être remplie à plusieurs reprises
- Un chapeau ou une casquette
- ★ **Chandail du camp de jour (Obligatoire seulement en sortie)**
- Un imperméable et des bottes de pluie (peuvent être mis de côté si les prévisions météorologiques sont favorables).
- Un dîner, deux collations et un « ice pack »

VEUILLEZ SVP PRENDRE SOIN D'IDENTIFIER LE MATÉRIEL ET LES VÊTEMENTS DE VOTRE ENFANT



Afin de limiter les nombreux conflits que cela peut créer en contexte de groupe, tout jeu ou jouet personnel (incluant les gadgets électroniques et cellulaires/tablettes) sera strictement interdit durant les camps de jour. Nous vous demandons de vous assurer que ces équipements demeurent à la maison. Veuillez noter que ces objets seront confisqués pour la journée et que la Ville n'est pas responsable des vols ou bris de ces objets personnels.

RETARDS

Le service de garde se termine à 18 h. En cas de retard, un appel sera d'abord fait aux parents ; une politique de tarification en cas de retard a été établie comme suit :

▪ Arrivée entre 18 h 01 et 18 h 15	5 \$
▪ Arrivée entre 18 h 16 et 18 h 20	10 \$
▪ Arrivée entre 18 h 21 et 18 h 25	15 \$
▪ Arrivée entre 18 h 26 et 18 h 30	20 \$
▪ Arrivée entre 18 h 31 et 18 h 35	25 \$
▪ Arrivée après 18 h 35	25 \$ + 5 \$/minute supplémentaire

Le montant indiqué devra être payé **immédiatement** à l'animateur responsable.

Exigez un reçu !

Après 19 h, des mesures extraordinaires devront être prises : il y aura notamment un appel logé au Service de police.

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, et que vous arrivez après 16 h 05, celui-ci sera joint au groupe de service de garde jusqu'à votre arrivée. À ce moment, vous devrez acquitter les frais d'une journée de service de garde, soit **8,20 \$** par enfant. Cette tarification ne s'appliquera que pour des situations exceptionnelles et de dernières minutes afin de bien contrôler nos ratios d'animateurs/enfants. Si une situation d'urgence devait se présenter, communiquez avec nous le jour même ou présentez-vous à l'accueil. Le paiement devra être effectué le jour même et vous recevrez un reçu à cet effet.

VÉLO

Les enfants qui viennent à vélo au camp de jour doivent s'assurer d'avoir un cadenas ou toute autre serrure pour éviter les vols. Nous ne sommes en aucun cas responsables des bris ou des vols qui peuvent survenir en dehors de l'établissement du camp de jour.

Il se peut que pour certaines activités, les animateurs demandent aux enfants d'apporter leurs vélos. Dans ce cas, vous serez avertis au préalable par courriel. Il est essentiel que le vélo de votre enfant soit en excellente condition. Il faut vérifier :



- 🚲 La hauteur du siège et du guidon ;
- 🚲 La pression des pneus ;
- 🚲 La condition des freins ;
- 🚲 Les réflecteurs ;
- 🚲 **L'ajustement du casque de votre enfant.**

DÎNER ET COLLATIONS

Les enfants auront besoin d'un lunch tous les jours. Nous vous suggérons d'éviter les aliments qui, sous l'effet de la chaleur, présentent des risques d'intoxication. **Vous pouvez congeler les jus de vos enfants pour que les lunchs restent plus froids ou utiliser un « Ice Pack ».** Nous vous informons également qu'aucun réfrigérateur n'est disponible pour y conserver les lunchs. Ceux-ci demeureront en tout temps à l'intérieur du bâtiment, mais il est important de prévoir un moyen de conservation tel que le « Ice Pack ».

Afin d'éviter les risques de bris, nous vous demandons de substituer les contenants de verre par d'autres en plastique. Nous vous recommandons le plus possible des collations et des lunchs équilibrés afin que les enfants gardent leur énergie tout au long de la journée.

N.B. Si l'enfant oublie son lunch à la maison et que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire doit en faire l'achat, le parent recevra la facture qu'il devra acquitter la journée même.



De plus, nous vous signifions que les échanges de nourriture entre les enfants sont strictement interdits pour des raisons de sécurité. Les aliments à base de noix et les fruits de mer sont proscrits (plusieurs personnes y sont allergiques, **IL EN VA DE LEUR SANTÉ**).

Si un jeune campeur se présente avec de la nourriture contenant des noix ou des arachides ou fruits de mer, celui-ci ne pourra la consommer et ces aliments seront retournés à la maison avec un avis de mise en garde. Au besoin, un lunch sera acheté et la facture vous sera remise.

LES ENFANTS QUI ONT DES ALLERGIES SÉVÈRES DOIVENT AVOIR LEUR AUTO-INJECTEUR EN TOUT TEMPS AVEC EUX.

Au moins un midi par semaine, les périodes de repas seront structurées afin que les enfants demeurent assis et puissent discuter entre eux. La promotion des saines habitudes de vie est importante pour nous, et un repas équilibré le devient non seulement par son contenu, mais aussi par le plaisir que l'enfant prend à le consommer.

HORAIRE DES REPAS CHAUDS

Camps	Jour
P'tits sportifs, P'tits bricos, P'tites pousses et Multi-sports	Lundi
Grands athlètes, Croque-nature, P'tits explorateurs et Sciences et découvertes	Mardi
Danse et expression, Grands créatifs, Touche-à-tout et Univers fantastiques	Mercredi
Full ados, Pros de la planche, Club aventure et Au Boulot	Vendredi

Spectacle du vendredi

Bazile en Fête est un spectacle où chacun des camps présente un projet selon le thème de la semaine. Cela donne l'opportunité aux parents de voir ce que leur enfant aura fait durant la semaine. La représentation débute à partir de 15 h 15 sur chacun des sites d'activités.

Lieux

- ▶ Le centre civique Bernard-Gagnon est situé au 6, rue Bella-Vista
- ▶ Le centre communautaire Lise-B.-Boisvert est situé au 103, avenue de Montpellier

RELEVÉS 24

Relevés 24 (provincial)

Prenez note que tous les relevés 24 seront émis selon les informations fournies par le responsable du compte familial et seules les activités de camps de jour et le service de garde sont admissibles. Le numéro d'assurance sociale du parent responsable est nécessaire ; il est donc important de l'inscrire dans l'espace prévu de la fiche en ligne. Ces relevés seront offerts via le système de gestion des inscriptions en ligne, dans votre dossier familial, à la section « État de compte et reçus », au plus tard le 28 février de chaque année.

HORAIRE TYPE

GROUPE 4 ANS				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Service de garde — 6 h 45 à 9 h				
Accueil et prise de présence — 8 h 45 à 9 h (8 h 30 le lundi)				
Activités de connaissance avec l'animateur 9 h à 9 h 30 Rappel du plan d'évacuation et présentation des mesures d'urgence	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30
Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 30 à 10 h Activités thématiques selon le camp 10 h à 10 h 30	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30
COLLATION – 10 h 30 à 10 h 45				
Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h
DÎNER – 12 h à 13 h				
Période de repos Sieste ou activités libres calmes 13 h à 14 h	Période de repos Sieste ou activités libres calmes 13 h à 14 h	Période de repos Sieste ou activités libres calmes 13 h à 14 h	Période de repos Sieste ou activités libres calmes 13 h à 14 h	Période de repos Sieste ou activités libres calmes 13 h à 14 h
COLLATION – 14 h à 14 h 30				
Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 30 à 16 h	Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 30 à 16 h	Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 30 à 16 h	Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 30 à 16 h	Préparation du spectacle 14 h 30 à 15 h 15 Spectacle du vendredi ! 15 h 15 à 16 h Conclusion de la semaine
Départ des enfants (15 h 55 dehors prêts à quitter)				
Service de garde (16 h à 18 h)				

GROUPE 5 à 7 ANS & 8 à 13 ANS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Service de garde — 6 h 45 à 9 h				
Accueil et prise de présence — 8 h 45 à 9 h (8 h 30 le lundi)				
Activités de connaissance avec l'animateur 9 h à 9 h 30 Rappel du plan d'évacuation et présentation des mesures d'urgence	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30	Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 15 à 9 h 30
Introduction à la journée et échauffement ! 9 h 30 à 10 h Activités thématiques selon le camp 10 h à 10 h 30	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30	Inter-Camp A 10 h à 10 h 45	Activités thématiques selon le camp 9 h 30 à 10 h 30
COLLATION —10 h 30 à 10 h 45 (10 h 45 à 11 h 15 le jeudi)				
Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h	Inter-Camp B 11 h 15 à 12 h	Activités thématiques selon le camp 10 h 45 à 12 h
DÎNER —12 h à 13 h				
Activités thématiques selon le camp 13 h à 14 h 30	Activités thématiques selon le camp 13 h à 14 h 30	Activités thématiques selon le camp 13 h à 14 h 30	Grands jeux ou jeux d'eau 13 h à 14 h 10	Activités thématiques selon le camp 13 h à 14 h 30
COLLATION —14 h 30 à 14 h 45 (14 h 10 à 14 h 45 le jeudi)				
Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 45 à 16 h	Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 45 à 16 h	Activités thématiques selon le camp et système d'émulation 14 h 45 à 16 h	Grand rassemblement et conclusion des Inter-Camps 14 h 45 à 15 h 30 Retour en groupe et préparation pour le départ des jeunes 15 h 30 à 16 h	Préparation du spectacle 14 h 45 à 15 h 15 Spectacle du vendredi ! 15 h 15 à 16 h Conclusion de la semaine
Départ des enfants (15 h 55 dehors prêts à quitter)				
Service de garde (16 h à 18 h)				



LES OLYMPIQUES DÉBARQUENT À SAINT-BASILE-LE-GRAND!

Cette année, viens vivre TES Olympiques d'été avec l'équipe d'animation ! Tu feras de nouvelles découvertes et rencontreras plein d'amis, en plus de participer à des activités que tu n'as pas eu la chance de faire dans le passé !

Es-tu prêt(e) pour des sports individuels et d'équipe, ainsi que des ateliers de bricolage aux couleurs olympiennes ? Fais partie de l'équipe ! Apporte ta bonne humeur et toute ton énergie, les animateurs s'occupent du reste ! GO, GO, GO!



Coordonnées des sorties

- ▶ Jeudi 27 juin de 9 h à 16 h : **Centre d'escalade Horizon Roc**
 - ✉ 2350, rue Dickson, Montréal, QC H1N 3T1
 - ☎ 514-899-5000

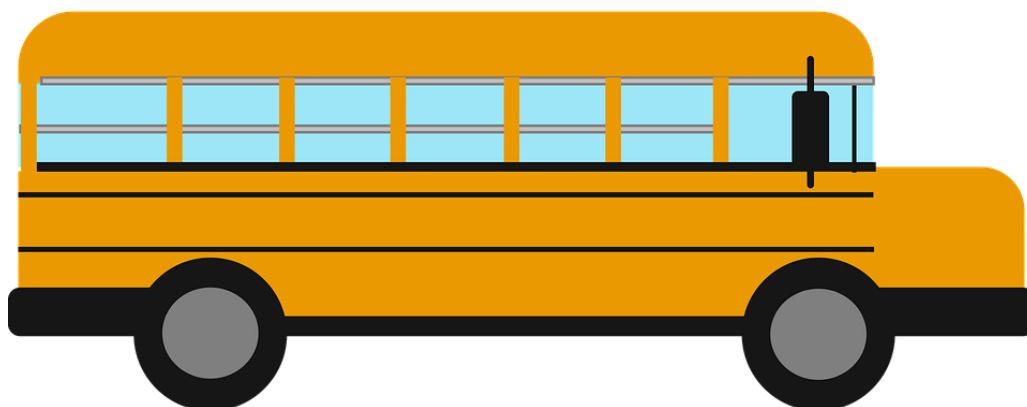
- ▶ Jeudi 4 juillet de 9 h à 16 h : **Ninja Factory**
 - ✉ 9105, boulevard Taschereau, Brossard, QC J4Y 3B8
 - ☎ 450-372-9113

- ▶ Jeudi 11 juillet de 9 h à 13 h : **Voiles en voiles**
 - ✉ Places des Vestiges, Montréal, QC H2Y 1G6
 - ☎ 514-473-1458et de 13 h à 16 h : **Centre Bell**
 - ✉ 1909, avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal, QC H3B 5E8
 - ☎ 514-932-2582

- ▶ Jeudi 18 juillet de 9 h à 16 h : **Morisset Événements**
 - ✉ 1092, rue Jacques-Cartier S, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 6Y8
 - ☎ 450-359-7175

- ▶ Jeudi 8 août de 9 h à 16 h : **Fort Débrouillard**
 - ✉ 686, chemin de Shefford, Roxton Falls, QC J0H 1E0
 - ☎ 450-548-5655

- ▶ Jeudi 15 août de 9 h à 13 h : **Exporail, le Musée ferroviaire canadien**
 - ✉ 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC J5A 1G7
 - ☎ 450-632-2410et de 13 h à 16 h : **Palais du patin**
 - ✉ 100, avenue de Delson, Delson, QC J5B 1S3
 - ☎ 450-632-1050



ANNEXES

IDENTIFICATION	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance : / / (année/mois/jour)	
N.A.M. :	Date d'exp. : / (année/mois)
Adresse :	
Tél. : ()	
Allergie à :	
Date d'exp. de l'EpiPen ^{MD} ou Allerject ^{MD} : / / (année/mois/jour)	
Endroit :	

Photo

MÈRE	PÈRE	AUTRE
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
☎ rés. : _____	☎ rés. : _____	☎ rés. : _____
☎ trav. : _____	☎ trav. : _____	☎ trav. : _____
☎ autre : _____	☎ autre : _____	☎ autre : _____

QUOI FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rester calme ✓ Administrer l'EpiPen^{MD} ou Allerject^{MD} (mode d'administration sur l'autre feuille) ✓ Appeler le 911 ✓ Téléphoner aux parents ✓ Accompagner l'enfant lors du transport à l'hôpital

N. B. : S'assurer de toujours avoir un EpiPen^{MD} ou un Allerject^{MD} et le protocole disponible en sortie

Suite en page 2

DÈS L'APPARITION DES SYMPTÔMES, QUESTIONNER L'ENFANT ET DEMANDER DE L'AIDE

L'enfant peut présenter un ou plusieurs des symptômes suivants :

Bouche : démangeaison et enflure des lèvres, de la langue ou de la bouche, picotement dans la bouche

Gorge* : démangeaison ou sensation de serrement dans la gorge, enrouement et toux sèche, difficulté à avaler, changement de la voix

Peau : urticaire, éruption cutanée ou gonflement dans le visage et les extrémités

Intestin : nausées, crampes abdominales, vomissements ou diarrhée

Poumon* : sensation d'étouffement, toux à répétition ou sifflante

Cœur* : faible pouls, faiblesse, perte de conscience

* Les symptômes peuvent progresser rapidement. C'est pourquoi il est souhaitable d'agir promptement.

ADMINISTRER L'EPIPEN^{MD}

1. Saisissez l'auto-injecteur, le bout orange pointant vers le bas ;
2. Enlevez le bouchon de sécurité bleu en le tirant tout droit — ne le pliez pas et ne le tordez pas ;
3. Placez le bout orange contre le milieu de la cuisse externe ;
4. Avec un mouvement de balancement, poussez fermement l'auto-injecteur dans la cuisse jusqu'à ce que vous entendiez un clic.
5. Tenez l'auto-injecteur fermement en place pendant 3 secondes ; comptez lentement « 1, 2, 3 ».
6. Noter l'heure et la cuisse lors de l'injection.

Heure : _____

Cuisse : Gauche ou Droite

Le médicament peut être administré aux 10 minutes si la réaction allergique est non maîtrisée (difficulté respiratoire importante ou perte de conscience)

ADMINISTRER ALLERJECT^{MD}

1. Retirez Allerject^{MD} de son étui
2. Retirez le dispositif de sécurité ROUGE
3. Placez l'extrémité NOIRE contre le centre de la face externe de la cuisse (à travers les vêtements, au besoin), appuyez fermement contre la cuisse et maintenez le dispositif en place pendant 5 secondes. Noter l'heure et la cuisse lors de l'injection.

Heure : _____

Cuisse : Gauche ou Droite

Une deuxième dose (deuxième Allerject^{MD}) peut être administrée si la réaction allergique est non maîtrisée (difficulté respiratoire importante ou perte de conscience)

Je, soussigné, autorise le Camp de jour de Saint-Basile-le-Grand à procéder à l'administration de l'EpiPen^{MD} ou de Allerject^{MD} prescrit à mon enfant en cas de réaction allergique sévère de celui-ci, et ce, pour toute la période du camp de jour estival 2024. J'autorise également le transport en ambulance si les responsables jugent que la situation le nécessite.

Je m'engage à communiquer tout changement par écrit.

Nom du parent/tuteur (lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____



Saint-Basile-le-Grand

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Camp de jour de Saint-Basile-le-Grand

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

Nom du médicament : _____

Dose à administrer : _____

Moment d'administration : _____

Autres instructions : _____

Nom du médicament : _____

Dose à administrer : _____

Moment d'administration : _____

Autres instructions : _____

Je, soussigné, déclare que les médicaments ont été prescrits par le médecin et que celui-ci n'a pas d'objection à ce qu'ils soient administrés par le Camp de jour de Saint-Basile-le-Grand.

Je m'engage à communiquer tout changement par écrit.

Nom du parent/tuteur (lettres moulées) : _____

Signature du parent/tuteur : _____

PROCÉDURE DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS MÉDICALES

Camp de jour — Ville de Saint-Basile-le-Grand

PROCÉDURES DE TRANSMISSION

Lors de l'inscription au camp de jour, les parents remplissent obligatoirement une fiche santé pour chacun des enfants par le biais du logiciel d'inscription Sport-plus.

Cette fiche contient entre autres les informations suivantes :

- Allergies connues
- Maladies connues
- Médication
- Problèmes de comportement

Ces informations sont toujours accessibles rapidement par la direction du camp de jour dès qu'un poste de travail est disponible. Elles sont transmises à l'équipe d'animation par les fiches de présences. Lors de l'émission de celles-ci chaque semaine, la direction du camp y ajoute toute l'information médicale pertinente. La direction du camp de jour municipal précise à l'animateur verbalement les situations plus particulières lors de la remise des fiches de présences.

PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES INFORMATIONS MÉDICALES

Si des modifications quant à l'état de santé d'un participant surviennent, les parents/tuteur sont responsables de le signaler par écrit à l'accueil du camp de jour. Le responsable du service de garde a la responsabilité de transmettre l'information à l'animateur de l'enfant ET à la direction du camp de jour afin que l'information soit ajoutée à la fiche santé de l'enfant. Cette information est disponible dans le Guide aux parents.

 <p><i>Saint-Basile-le-Grand</i> Ville de ...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...</p>	<p>POUR NOUS JOINDRE ☎ 450 461-8000 🌐 www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca</p>
<p>IMPORTANT MISE À JOUR DE LA FICHE-SANTÉ</p>	
<p>Prénom et nom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____</p>	
<p>Y a-t-il des nouvelles informations à transmettre concernant l'état de santé de votre enfant ?</p> <p>_____ _____ _____ _____</p>	
<p>Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____</p>	